

# LA DÉPÊCHE verte

Bulletin d'information  
trimestriel de  
**FREDON Grand Est**

## COMMUNE NATURE

La distinction initiée par la Région Grand Est et l'Agence de l'eau Rhin-Meuse en 2011, s'étend sur le territoire Grand Est. Plus de 800 communes et 80 structures publiques sont distinguées. Malgré des critères diversifiés et en constante évolution, le niveau général est exemplaire, avec 55% des participants ayant atteint le niveau 3.

### L'édition 2023

L'introduction de nouveaux critères, comme la gestion de l'eau ou la fertilisation raisonnée n'ont pas empêché plus d'une centaine de communes ou structures de rejoindre l'aventure Commune Nature en 2023. Après plus de 270 audits effectués dans la région Grand Est au cours du premier semestre 2023 par un cabinet indépendant, trois cérémonies ont récompensé l'investissement des candidats en faveur de l'environnement.

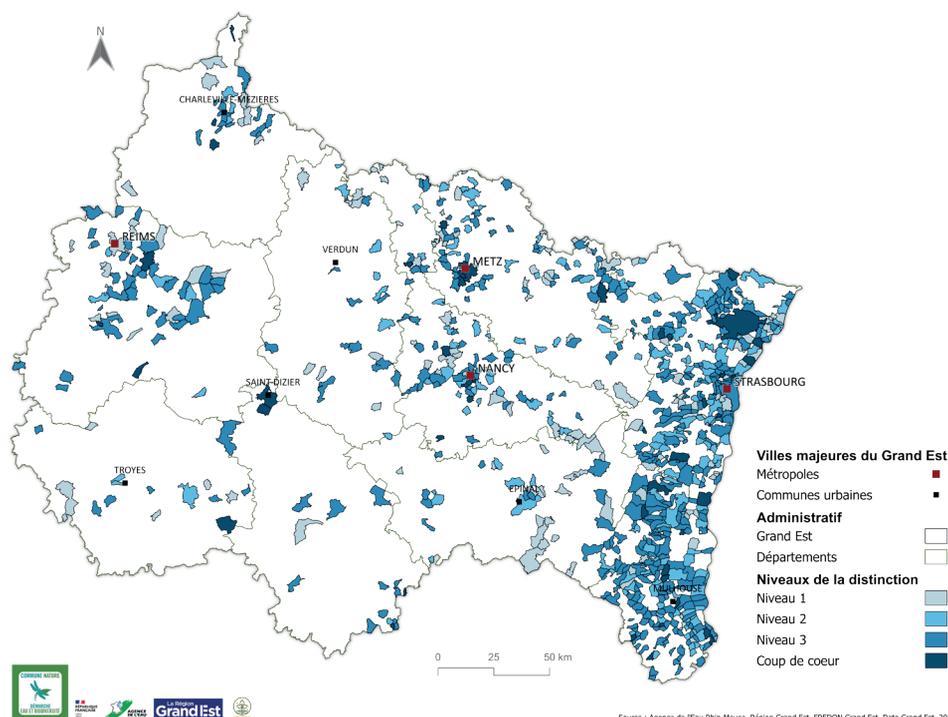
Chacun des lauréats a pu recevoir un kit comprenant 2 panneaux, des autocollants, des affiches et plaquettes pour communiquer auprès des usagers.

Tout au long de l'année, le programme d'animation de FREDON Grand Est permet de faciliter les échanges entre les primés, de mettre en avant les exemples inspirants et de sensibiliser de potentiels nouveaux candidats.



### Coup de cœur

Lors de l'édition 2023, un jury composé d'élus régionaux et de membres du comité de bassin de l'Agence de l'eau, a décerné 31 coups de cœur afin de valoriser des initiatives particulièrement remarquables. Parmi celles-ci figurent l'arrêt total d'arrosage par la mise en place de massifs durables, la réutilisation d'eau pour l'arrosage des terrains de sports ainsi que des aménagements innovants visant à végétaliser les espaces urbains afin de renforcer leur résilience face aux changements climatiques.



Sur la carte ci-contre on observe des disparités nettes quant au taux de participation. Face aux enjeux majeurs liés à la qualité de l'eau et de la nappe phréatique, la distinction Commune Nature a vu le jour en Alsace en 2011.

Celle-ci s'est étendue à la Lorraine en 2017 et a remplacé l'ancien dispositif champardennais en 2019. Le dispositif Commune Nature a pour ambition de mettre en valeur les espaces ruraux tout autant que les territoires plus urbanisés, afin de souligner l'engagement de tous pour un environnement durable.

On note tout de même des inégalités vis-à-vis des actions environnementales au sein du Grand Est. Ces disparités peuvent provenir d'une variété de facteurs, incluant l'accès aux ressources, la sensibilisation locale, ainsi que la présence d'infrastructures environnementales comme les parcs naturels.

Carte des communes du Grand Est distinguées "Commune Nature" depuis 2019

## Une nouvelle édition pour 2025

Les communes et structures volontaires pourront s'inscrire gratuitement pour l'édition 2025 sur une plateforme qui ouvrira d'ici la fin d'année 2024. Lors de cette édition, ce seront les candidats, qui rempliront de manière autonome, un formulaire en ligne d'une quarantaine de questions. Ils y joindront différentes pièces justificatives et photos afin d'illustrer leurs engagements en faveur de la préservation des ressources en eau, de l'adaptation aux changements climatiques et de la protection de la biodiversité.

Le jury analysera ces dossiers et définira un échantillon de structures qui seront auditées au sein de leur site par un cabinet indépendant. Comme à chaque édition, trois cérémonies se tiendront à l'automne 2025 afin de dévoiler les niveaux obtenus & de fournir aux lauréats leurs outils de communication.

## Des critères qui évoluent...

La volonté de la Région Grand Est, de l'Agence de l'Eau Rhin-Meuse et de l'Agence de l'Eau Seine-Normandie est que la distinction Commune Nature reste un dispositif incitant à aller au-delà des obligations réglementaires et à progresser toujours plus dans les démarches environnementales. Ainsi, les critères d'attribution deviennent plus stricts et se diversifient au fil des éditions.

L'année 2025 est marquée par plusieurs points :

Une réflexion approfondie sur la fertilisation raisonnée, en anticipation des restrictions imposées d'ici 2027 par la réglementation ([Loi n° 2021-1104 du 22 août 2021](#) portant lutte contre le dérèglement climatique et renforcement de la résilience face à ses effets)

	 Niveau 1	 Niveau 2	 Niveau 3
Plan de Gestion Différenciée	Réalisé	Mis en œuvre	Optimisé
Produits phytosanitaires de synthèse	Interdits	Interdits	Interdits
Produits phytosanitaires de biocontrôle et substances de base	Autorisés	Autorisés sauf dés herbants	Interdits y compris anti-mousse
Produits biocide antimousse	Tolérés	Tolérés	Interdits
Gestion quantitative de l'eau	Réflexion sur une gestion économe	Mise en œuvre	Mise en œuvre
Préservation de la biodiversité	Réflexion	Réalisation d'actions concrètes ponctuelles	Réalisation d'actions concrètes globales et surveillance et gestion adaptée des EEE
Adaptation aux changements climatiques	Réflexion	Réalisation d'actions concrètes ponctuelles	Actions concrètes dans chaque politique et/ou projets
Fertilisation raisonnée	Réflexions	Connaissance de l'évolution de la réglementation et réflexions sur son application	Utilisation majoritaire des matières organiques d'origine française, et à bas bilan carbone
Formation et Sensibilisation	Auprès des élus, des services techniques et du grand public	Auprès des élus, des services techniques, du grand public et des autres gestionnaires	Auprès des élus, des services techniques, du grand public et implication des autres gestionnaires dans les projets

## Besoin de plus de renseignements ?

Pour plus de renseignements sur la distinction Commune Nature, vous pouvez contacter l'équipe par mail : [communenature@grandest.fr](mailto:communenature@grandest.fr)



Ce document a été réalisé grâce au soutien de la Région Grand Est et de l'Agence de l'Eau Rhin-Meuse



**Site de Reims**  
2, esplanade Roland Garros  
51100 REIMS  
Tél. : 03 26 77 36 70  
Email : [contact@fredon-grandest.fr](mailto:contact@fredon-grandest.fr)

**Site de Malzéville**  
Domaine de Pixercourt  
54220 MALZEVILLE  
Tél. : 03 83 33 86 70

**Site de Sélestat**  
6, route de Bergheim  
67600 SELESTAT  
Tél. : 03 88 82 18 07